

Le mot des salariés

Chers spectateurs,

Quel avenir pour nous, employés de votre petit cinéma de centre ville ?

A l'heure où nous rédigeons ces lignes nous sommes dans l'incertitude la plus totale.

Jusqu'à quelle date notre cinéma sera-t-il encore présent et actif ? Sur ce point, aucune réponse ne nous a été officiellement donnée.

Pire, suite aux articles de presse sur la fermeture du Ciné.Ville, malgré un courrier à titre personnel d'un employé à la mairie en février dernier, malgré plusieurs relances téléphonique sde sa part et des promesses données à chaque fois de lui écrire rapidement, aucune réponse ne lui a été apportée à ce jour.

Est-ce une façon de traiter des personnes qui tous les jours de l'année, à Noël et autres autres jours fériés, tous les week-ends et 365 jours par an assurent le fonctionnement du Ciné.Ville qui nous est cher et vous y accueille?

Dans ce climat d'incertitude la plus totale sur l'avenir de notre salle et sur ce qu'il va advenir de nos emplois, nous hurlons STOP !!!

NON, nous ne pouvons plus continuer ainsi !

Nous avons toujours pris plaisir à vous recevoir, à nous battre pour vous proposer de bons et beaux films qui ne sont parfois diffusés nulle part ailleurs.... Nous prenons plaisir à organiser les anniversaires des enfants et à partager ces moments et notre savoir avec eux.

Mais voilà comment nous sommes traités et remerciés aujourd'hui.... Ne méritons-nous pas d'avoir l'assurance que nous serons licenciés dans les règles, et notamment que nous aurons les indemnités légalement dues qui en découlent si notre salle ferme ?

Et bien il semblerait que NON !!! Rien, néant total, aucune réponse à nos questionnements....

Sans autre solution, nous vous prions de bien vouloir nous excuser des conséquences désagréables pour vous et si possible de nous comprendre. Car c'est le cœur lourd que nous vous annonçons, que nous, les employés du Ciné.Ville, n'avons d'autre choix que de nous mettre en grève pour une semaine à partir du 26 avril 2017. Nous vous prions sincèrement de bien vouloir nous excuser pour cette situation probablement inédite, un cinéma en grève.

Les employés du Ciné.Ville



Le mot du directeur

Depuis que la municipalité a bien voulu me confier la délégation de l'exploitation du cinéma Ciné.Ville de Conflans en 2004, je n'ai jamais connu de conflit social collectif.

Depuis 1983 que je suis directeur, je n'ai jamais vécu une grève dans une salle de cinéma.

Etant simple délégataire de la gestion de cet établissement dont la Ville possède les murs et le fonds de commerce, je n'ai pas à me prononcer sur le principe de la cessation d'exploitation qui nous a été verbalement signifiée le 4 janvier 2017. Si je la regrette profondément, et surtout que tout n'ait pas été fait pour son maintien, ce n'est pas l'objet du présent conflit, qui porte uniquement le respect humain des formes à donner, et le respect des droits légitimes de tout salarié qui s'exprime présentement.

→

→

Je suis toutefois dans la totale incapacité de leur répondre, car bien que représentant l'association qui gère le cinéma, je ne sais toujours pas si va s'appliquer le terme légal de notre contrat d'occupation des locaux – le 30 juin 2017 – ou si je dois considérer valides quelques propos oraux ou articles de journaux évoquant le 31 décembre. Comment gérer ainsi un établissement ? Pour notre part nous serions prêt à signer encore pour une longue durée !

Nous voyons bien que cette technique, comme pour le théâtre Simone Signoret et d'autres, provoque une asphyxie du fonctionnement et une lassitude liée à l'incertitude due à l'absence de réponse et au manque de ressources, qui poussent les interlocuteurs au départ et à prendre des décisions que le pouvoir politique n'assume pas lui-même. Curieuse méthode de gestion des relations humaines, alors qu'il est si simple de négocier proprement.

Juridiquement délégataire de ce service public, notre association dispose de deux ressources financières : les recettes liées aux entrées, et une subvention municipale, en baisse de 15% depuis cinq ans, mais qui avait été présentée à 149.000 € pour un fonctionnement normal sur douze mois.

4,18euros par an et par Conflanais, moins cher que le prix d'une place de cinéma – et d'ailleurs, nous avons proposé que celle-ci soit offerte en retour à tous – chacun jugera si le coût d'une activité culturelle et d'animation en centre ville est trop élevé, mais jamais le principe ni le niveau de la subvention n'a fait l'objet d'un débat avec aucun élu. Le problème n'est pas là. Simplement, parce que personne ne nous l'a jamais demandé ni averti de la situation, nous n'avons pas budgété les coûts de cessation de l'activité, dont ceux de licenciement.

Je suis donc dans l'incapacité de pouvoir donner une réponse aux deux demandes légitimes et très minimalistes des salariés.

Claude Forest